

L'Agence internationale de l'énergie atomique.—Formée en 1957, l'Agence internationale de l'énergie atomique est un organisme international autonome fondé sous l'égide des Nations Unies. L'Agence a reçu le mandat de chercher à accélérer et à amplifier, de multiples façons, le rôle que joue l'énergie atomique en faveur de la paix, de la santé et de la prospérité dans le monde.

Parce que le Canada est considéré parmi les cinq membres les plus avancés du point de vue technique en ce qui concerne l'énergie atomique et notamment la production de matières premières, il fait partie du conseil d'administration de l'Agence depuis sa fondation. La dernière réunion de l'Organisation a eu lieu à Vienne en octobre 1960.

La Cour internationale de justice.—«Réaliser, conformément aux principes de la justice et du droit international l'ajustement ou le règlement de différends de caractères internationaux», constitue l'un des objectifs des Nations Unies. Il était donc essentiel que l'Organisation disposât d'un organisme judiciaire. Le Statut de la Cour internationale de justice fait partie intégrante de la Charte des Nations Unies. Tous les membres des Nations Unies sont *ipso facto* parties au Statut de la Cour. Cependant, un État non membre peut devenir partie au Statut après avoir rempli les conditions déterminées dans chaque cas par l'Assemblée générale sur l'avis du Conseil de sécurité. Ainsi, à la fin de 1960, les parties au Statut étaient au nombre de 102, soit 99 membres des Nations Unies et trois non-membres (Liechtenstein, Saint-Marin et Suisse). La Cour comprend 15 juges élus à titre individuel. Son honneur le juge John E. Read du Canada a fait partie de la Cour depuis le jour de son élection à ce poste en 1946 jusqu'au moment de sa retraite en 1958. Aucun juge de nationalité canadienne ne siège à la Cour présentement.

Sous-section 3.—Le Canada et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord*

Au cours de 1959-1960, le Conseil de l'Atlantique Nord a continué de siéger en session permanente à Paris sous la présidence du Secrétaire général, M. Paul-Henri Spaak. Le représentant permanent du Canada est M. Jules Léger, ancien sous-secrétaire d'État aux affaires extérieures.

Deux réunions ministérielles du Conseil ont été convoquées en 1959. La session régulière du printemps des ministres des Affaires étrangères a eu lieu à Washington du 2 au 4 avril. Une cérémonie spéciale, à la séance d'ouverture, a marqué le dixième anniversaire du Traité signé à Washington le 4 avril 1949. Le Conseil s'est arrêté au problème central qu'ont posé les déclarations de l'Union soviétique à l'endroit de Berlin et de l'Allemagne. Les entretiens se sont surtout circonscrits autour de l'attitude des puissances de l'Ouest quant aux négociations qui devaient s'ouvrir à Genève plus tard au printemps avec l'Union soviétique; l'accord a été général. Les ministres ont formulé l'espoir que ces négociations réussissent à régler les principaux problèmes en cause et ils ont réaffirmé leur fidélité aux principes contenus dans la déclaration formulée par le Conseil à l'égard de Berlin le 16 décembre 1958.

L'activité du Conseil pour l'année abouti à la rencontre des ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances qui a eu lieu à Paris du 15 au 17 décembre; ces ministres se sont réunis à nouveau le 22 décembre à la suite d'une réunion dans l'intervalle des chefs de gouvernement des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la République fédérale d'Allemagne portant sur les préparatifs nécessaires à la tenue d'une conférence au sommet entre l'Est et l'Ouest. De plus, les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Italie et du Canada se sont réunis le 21 décembre afin de discuter des dispositions à prendre pour convoquer le Comité des Dix pour le désarmement. La réunion ministérielle de l'OTAN a par conséquent porté non seulement sur la revue traditionnelle de la situation internationale et des problèmes de défense courants

* Les articles du Traité et l'organisation du Conseil ainsi que des commissions subordonnées font l'objet d'une étude dans l'*Annuaire du Canada* de 1954, pp. 116-118. Une courte revue des événements qui ont conduit à l'établissement de l'OTAN et au recrutement subséquent de membres paraît dans l'*Annuaire* de 1960, pp. 168-169.